Mairie de Thennes : 16, rue des Écoles - 80110 Thennes

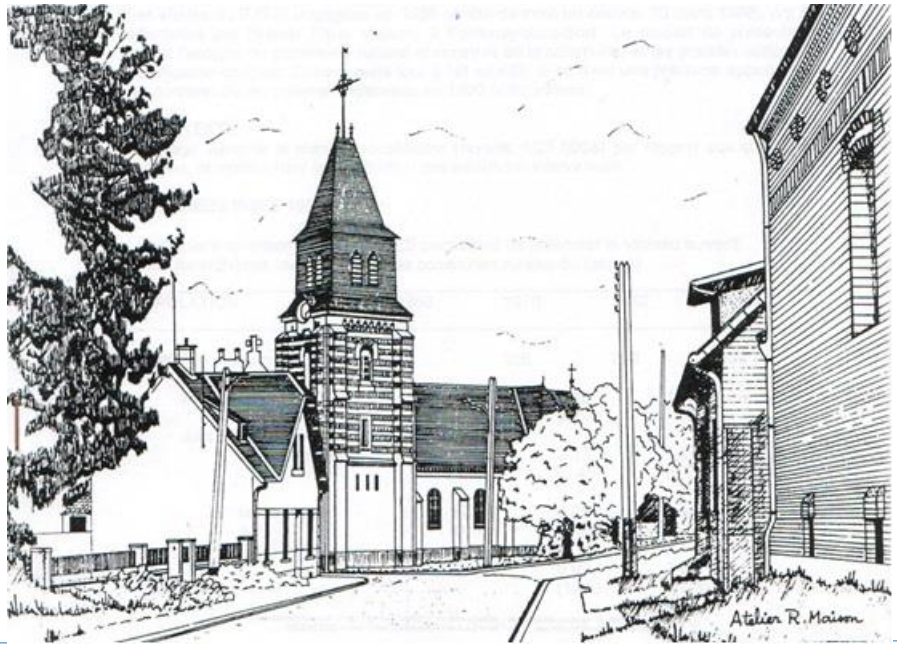

Téléphone-répondeur : 03 22 42 20 74 ; mails : mairie@thennes.fr (maire) et secrétaire : secretariat@thennes.fr
Site internet : www.thennes.fr et sur INTRAMUROS (application mobile)

Permanences publiques du secrétariat :

Le mardi de 16 h 30 à 18 h 30, **le jeudi** de 10 h à12 h ou sur R.D.V à : secretariat@thennes.fr
Permanence du Maire et/ou Adjoints : **Mardi de 17 h 30 à 18 h 30 et sur RDV**

Monsieur le maire de Thennes,
Madame et Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Le Président et les membres du CLAT,
Le personnel communal,

Vous souhaitent une excellente année 2024

THENNES INFOS

Calendrier de tri et collecte 2024 : Après réclamation, la CCALN nous a tout de même remis une cinquantaine d'exemplaires du calendrier de collecte 2024. S'adresser à la secrétaire ou à l'employé communal pour l'obtenir, il vous sera déposé dans votre boîte aux lettres.

Illuminations de fin d'année : Merci aux administrés qui font un effort particulier pour animer le village en illuminant leurs maisons et en décorant les sapins déposés par la mairie devant chez eux ; en particulier la rue des Mésanges qui vaut la promenade pédestre de fin de journée.

Théâtre : ne ratez pas le spectacle tout public **du vendredi 19 janvier 2024 à la salle des fêtes de Thennes à 20h30**. Spectacle de la compagnie A l'évidence trois petits points… de Marcelcave. Leur dernière création : Boxon(s) jusqu'à n'en plus pouvoir. Assister au spectacle c'est soutenir une démarche artistique de proximité populaire et de nos campagnes. Tarifs : 9€, réduit : 6€, gratuit jusque 14 ans et/ou pass culturel annuel de la CCALN. Livret de la saison culturelle disponible au siège communautaire d'Ailly sur Noye ou en téléchargement sur : https://www.avrelucenoye.fr/saison-culturelle/

Vos tracas numériques : le conseiller numérique de la CCALN Ryan SARA qui succède à Annabelle BAERT au 03.60.12.28.10 et 06.49.45.36.52 vous aidera à résoudre sans aucun doute vos soucis. Il vous invite à son premier café numérique le 25 janvier prochain à Moreuil de 14h30 à 16h00 gratuit et sans inscription.

Vos soucis administratifs : la Maison France Services de Moreuil, 13 rue Maurice Garin 80110 : Ouverture du lundi au jeudi : de **9h à 12h et de 14h à 17h** ; vendredi : **9h à 12h et de 14h à 16h**. Nouveau : chaque 1er et 3e mardi du mois, jusque 18h30 sur rendez-vous. **Tél : 03.60.12.28.10 – Courriel : espacefranceservices@avrelucenoye.fr**

Vos problèmes d'ordinateurs et d'équipements périphériques : le réparateur du village, Kévin MINNE, 24 rue Jacques Hodin à Thennes ; SmartProRéparations : 07 69 80 83 95.

Dernières décisions du conseil municipal : Vu l'état déplorable de la rue Jacques Hodin et avant les travaux d'assainissement collectif programmés en 2024 par la CCALN, les élus ont décidé de franchir un nouveau cap pour le village : l'effacement du réseau. Après le Bosquet du Hêtre et la rue de Castel, ce seront les rues Jacques Hodin, des Ormelets, du Presbytère et des Chenevières qui vont voir disparaître progressivement du paysage les fils aériens et divers poteaux. Les administrés concernés seront évidemment informés. La gestion saine de la commune permet le financement intégral de ces travaux dont le coût est estimé à 400 000€.
Pour terminer l'assainissement collectif du village, la CCALN compétente attend les aides et subventions de l'Agence de l'eau et de l'État, les travaux votés sont estimés à 800 000€. La réfection tant attendue de la voirie concernée et la réparation des trottoirs sont programmées à l'issue de ces lourds travaux. Les travaux programmés des rues Plâtrier et des Alouettes ainsi que l'installation de la vidéo protection seront réalisés ce premier trimestre.

Fibre optique : Certains logements ne sont pas accessibles à la fibre aujourd'hui car leur adressage est inexact.
Par exemple, rue des Ormelets, les logements ont été adressés à tort rue Jacques Hodin et tant que la situation ne sera pas rétablie, la fibre ne sera pas installée. Le site national des adresses (https://adresse.data.gouv.fr/) référence l'intégralité des adresses du territoire et les rend utilisables par tous. L'adressage garantit à tous les citoyens la possibilité de détenir une information géographique permettant par exemple que des services d'urgences se rendent au bon endroit ; donc tout lieu où la présence humaine est possible doit être adressé (église, huttes, cimetière, élevages divers, etc.). La commune n'a pas, à ce jour, clos l'adressage fastidieux (association d'adresse et de parcelles) de tous ces lieux d'autant plus que de nombreuses erreurs sont à réparer. A noter également concernant la pose de la fibre que les locataires doivent demander l'autorisation du propriétaire pour l'obtenir.

Recensement 2023 : MERCI aux administrés qui ont accompli leur devoir civique mais une quarantaine de déclarations individuelles manque au recensement 2023, c'est autant d'administrés bien présents au village qui n'ont pas souhaité s'y déclarer. Pourtant ils profitent des services communaux et parfois même les réclament ! C'est bien dommage pour les finances communales puisque les dotations d'état dépendent essentiellement de la population. Et pour compenser ce manque à gagner, il n'y a qu'un levier que les élus ne souhaitent pas vraiment activer en ces temps difficiles pour certains : les impôts !

Entretien 2024 du village : La CCALN a décidé d'abandonner l'entretien du village. Désormais, l'entreprise « Empreinte » de Castel assurera les tontes et « la Maisonnée », une association de Corbie qui est engagée contre l'exclusion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, continuera d'entretenir le cimetière communal.